

Dix ans de réclusion pour avoir tué au bout de 47 ans un mari violent et incestueux



C'est un verdict effarant qui est tombé cet après-midi aux Assises du Loiret.

1965, de Gaulle était encore au pouvoir lorsqu'a commencé le calvaire de Jacqueline Sauvage, un calvaire qui a pris fin 47 ans plus tard sous le règne de François Hollande, du moins en partie seulement puisque cette femme qui, ce 10 septembre 2012 a tué de trois coups de fusil son bourreau, avait la veille perdu son unique fils.

Une vie de terreur, d'intimidations, de souffrances physiques et morales, de coups, d'insultes, de menaces et d'humiliations.

Plus terrible encore, l'inceste, les viols répétés et les coups, mois après mois, années après années sur les trois filles du couple et les violences sur le fils qui n'ont pris fin que par le suicide du malheureux garçon.

47 ans de tortures perpétrées sur cinq personnes aujourd'hui bafouées par un invraisemblable et inique verdict judiciaire, comme un ultime coup de grâce porté sur ces survivantes de l'enfer.

« Notre père est décédé et pour moi, c'est un soulagement » a

déclaré l'une des filles, tandis que sa sœur ajoute « *Il m'a détruite intérieurement, je n'arrive pas à tourner la page* ». « *T'aime ça, salope hein, t'aime quand je te pénètre !* » leur disait-il...

Norbert Marot était alcoolique, violent, pédophile, incestueux. C'était un monstre. Durant presque cinq décennies, Jacqueline a résisté, tétanisée par la peur que lui infligeait son mari jusqu'au suicide de son fils, l'électrochoc ultime. Jacqueline n'avait pas d'autre choix, compte tenu de l'emprise physique et mentale qu'elle subissait, que de mettre un terme à l'horreur. Elle est allée chercher un fusil et elle a abattu le monstre.

N'importe qui peut comprendre son geste, l'expliquer, y adhérer. On appelle cela l'empathie et la raison. Le tribunal n'a par contre pas jugé nécessaire de se mettre à la place de cette famille détruite, vivant sans doute trop confortablement pour être capable de concevoir que de telles choses peuvent arriver. L'avocate générale avait requis entre 12 et 14 ans de réclusion compte tenu de l'absence d'émotion visible de l'accusée et de la non dénonciation des violences de Marot durant toutes ces années. Le silence est pourtant généralement de mise dans ce type de schéma, la peur est plus forte que tout, l'ascendant et la toute puissance morale du bourreau sur ses victimes font le reste. On n'est plus dans la rationalité. Il faut vraiment n'avoir jamais vécu les coups et la peur d'un homme violent pour s'étonner du silence de Mme Sauvage et de ses enfants. « *On avait peur de lui, il nous terrifiait* », a expliqué une des filles. Un argument qui n'a manifestement pas convaincu la Présidente de la Cour, Me Catherine Paffenhoff.

La peine requise est de 10 ans ferme.

Les réactions d'incompréhension et d'écoeurement sont unanimes : comment dans un monde normal peut-on mettre en prison une femme tabassée durant près de 50 ans, dont les filles ont été violées, dont le fils a été poussé au suicide ?

On pensera à Bertrand Cantat qui a passé seulement quatre années derrière les barreaux pour avoir tué sa compagne sous les coups et qui a aujourd'hui été lavé par tout l'univers boboisant. On pensera, dans une moindre mesure, à Arnaud jugé ces jours-ci à la 10^e Chambre Correctionnelle pour avoir empêché une de ses collègues de se faire violer alors que son violeur était en train de pratiquer des attouchements sur elle.

[En 2012, à Douai](#), Alexandra Lange avait été acquittée pour avoir tué d'un coup de couteau son mari alcoolique qui depuis onze ans la battait. Ses avocates avaient déclaré « *On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes* ».

Il faut croire que ce combat-là n'est pas une priorité pour tout le monde.

Caroline Alamachère